



# Une nouvelle équipe à votre service



François de Canson entouré de son équipe.

## Éditorial

A l'occasion de la parution de ce premier numéro du bulletin d'informations municipales, c'est à vous, Londaïses et Londaïses, que je veux exprimer ma gratitude : en participant massivement à ce scrutin, vous avez formulé un choix clair en nous élisant avec 51,54% des voix et je vous en remercie.

C'est d'abord un besoin de renouveau que vous avez exprimé, avec la nécessité de « faire de la politique autrement » : aujourd'hui, le moment est venu de conduire une politique de proximité qui sera source d'efficacité accrue pour chacun d'entre-vous. Redonner à La Londe une dynamique et lui rendre le rôle d'une ville où il fera bon vivre, en utilisant au mieux ses atouts considérables, voilà ce qui nous guidera tout au long de notre mandat.

La Londe doit bénéficier d'un développement harmonieux, et donner à ses habitants les services essentiels auxquels ils ont droit : sécurité, propreté, équipements publics, conditions d'accueil dans les écoles, cadre de vie, politique volontariste d'aide envers nos aînés et nos jeunes.

C'est avec beaucoup d'humilité, mais aussi avec beaucoup de détermination que j'aborde cette nouvelle fonction de Maire avec toute mon équipe, rassemblée et unie dans une même dynamique. Vous pouvez être sûrs que c'est avec détermination, avec une énergie infinie et en donnant, à chaque instant, le meilleur de nous-mêmes, que nous défendrons vos intérêts.

Je sais que notre responsabilité est à la hauteur des espoirs que nous avons suscités. Nous l'assumerons avec rigueur et enthousiasme, pour un meilleur avenir.

**François de Canson**  
Maire de La Londe Les Maures

## Un nouveau mensuel pour La Londe !

Le nouveau journal municipal se veut différent dans la forme mais entend également se démarquer par son coût de fabrication. Auparavant, le « Trait d'Union » était facturé 62 584,50 € pour onze numéros/an. La maquette, réalisée par un prestataire extérieur revenait à 2848,50 €, l'impression à 2 241 € et la distribution à 600 €, soit un coût mensuel de 5689,50 €.

Désormais, « La Londe le mensuel » est réalisé en interne par notre maquettiste municipal. Les coûts d'impression (1 254,40 €) et de distribution (450€) ont été largement revus à la baisse. Chaque numéro du nouveau journal municipal revient donc à 1 704,40 €.

Nous réaliserons une **économie mensuelle de 3985,10 €** et de **43 836,09 € par an !**

# Redonner du sens aux missions des agents communaux

Réunis à la salle des fêtes Yann-Piat, fin mars, François de Canson et l'ensemble des élus de la majorité ont tenu à se présenter officiellement aux agents communaux.

En prenant la parole, avant de laisser chaque élu se présenter, M. le Maire a tout d'abord tenu à saluer «le professionnalisme, la rigueur et le dévouement au service de tous les usagers» des employés et a souhaité que les relations avec le personnel communal soient «franches et directes». Puis il a indiqué la démarche qu'il entend mettre en place pour assurer une meilleure efficacité des services communaux. «Je souhaite m'engager dans la voie d'une meilleure prise en compte des ressources humaines au sein de notre collectivité, afin de valoriser les compétences et les métiers. Je désire également favoriser l'amélioration constante du service rendu à l'usager et apporter des réponses à des attentes qui sont de plus en plus fortes. Notre objectif est clair : donner du sens à votre travail et faire en sorte de le valoriser.»



## Le point sur la fiscalité locale

Dès notre arrivée à la Mairie de La Londe et sans attendre un audit de la Chambre Régionale des Comptes, nous avons commandé à un Cabinet expert des collectivités locales, une étude sur les finances communales afin notamment d'analyser le budget primitif qui a été voté le 28 janvier 2008 par la municipalité de M. Benedetto.

Les conclusions de cet organisme, indépendant, ne font que corroborer ce que l'on redoutait déjà.

### 1 - La première observation concerne la masse salariale.

Déjà en 2001, à la suite d'un audit réalisé à la demande de M. Benedetto, la sonnette d'alarme était tirée:

«La situation financière reste fragile, un dérapage sur les dépenses de fonctionnement peut suffire à inverser la tendance. Il faut donc rester vigilant dans la mesure où des facteurs à risques ont été détectés, notamment la forte hausse des frais de personnel.»

Malgré cet avertissement, on note l'absence totale de contrôle et de maîtrise des frais de

personnel: entre 2005 et 2007, la croissance de la masse salariale est d'un million d'euros! Le niveau par habitant excédait déjà, très significativement en 2006, le niveau moyen de la strate démographique, soit, + 29,80%.

En 2008, il est prévu une augmentation de 7% de cette masse salariale passant ainsi de 6,9 millions d'euros à 7,4 millions d'euros; alors que la totalité des produits des quatre contributions directes était attendue à concurrence de 8,2 millions d'euros dans le budget primitif 2008. La capacité d'autofinancement s'avère ainsi négative (-420 000 €): les dépenses de fonctionnement seront supérieures aux recettes de fonctionnement.

### 2 - La deuxième observation porte sur la fiscalité directe locale.

La part de la taxe professionnelle ne représente que 13 % de l'ensemble du produit des quatre taxes. Contrairement, aux communes limitrophes qui, avec deux fois moins d'habitants, ont deux fois plus de taxe professionnelle...

Alors que celle-ci devrait être le

produit le plus important de la fiscalité directe locale et, faute d'avoir su attirer des PME, qui sont le premier gisement d'emploi en France, la municipalité précédente a préféré assurer une politique d'emploi au sein de la Commune.

### 3 - La troisième observation - qui est étroitement liée à la seconde en matière de taxe professionnelle - concerne l'intercommunalité.

A défaut d'un tissu solide de PME, l'intercommunalité aurait permis de retrouver un niveau de taxe professionnelle comparable aux autres communes. Alors qu'au 1er janvier 2008, 92 % des communes de France sont, sous une forme ou autre, en intercommunalité, La Londe a le triste privilège de faire partie des 47 communes de la strate 10 000/20 000 habitants sur le territoire national qui ne sont pas encore en intercommunalité.

Enfin, nous sommes aujourd'hui contraints de devoir équilibrer le budget primitif 2008, adopté en janvier dernier: il nous faut corriger les recettes d'investissement telles qu'elles étaient

prévues et dans lesquelles figuraient la cession d'un terrain à concurrence d'une recette attendue de 500 000 €.

Or, il s'avère que cette recette d'investissement ne pourra, en aucun cas, se réaliser au titre de l'année 2008 et que son inscription n'aurait jamais dû figurer au poste «recettes d'investissement».

La comptabilité ainsi présentée n'est plus équilibrée et ne satisfait donc pas aux obligations de régularité et surtout de sincérité.

C'est pourquoi, afin d'équilibrer ce budget primitif voté le 28 janvier 2008, fruit de l'héritage de la municipalité précédente, une recette due à concurrence des 500 000 € doit être trouvée.

### Dès lors, quelle solution mettre en oeuvre...

- Réduire les dépenses d'investissement, de façon à rétablir l'équilibre au niveau de cette section?

Impossible, compte-tenu de la faiblesse des crédits nouveaux inscrits, inférieurs aux seuls crédits de reports. Ainsi, le seul programme, correctement doté «Travaux de voirie» est très largement consommé puisque les 398 000 € de crédits sont d'ores et déjà engagés.

Augmenter les recettes d'investissement avec, comme seule possibilité, un recours complémentaire à l'emprunt?

Cette option ne saurait être retenue compte-tenu de l'inscription en cours dans le budget 2008, de 1 220 100 €.

L'augmentation limitée de la fiscalité directe locale reste donc la seule solution. Ainsi, les taux votés lors du Conseil Municipal du 15 avril dernier sont les suivants:

Taxe d'habitation: 14,69% soit une augmentation de 0,7 point.  
Foncier bâti: 22,31% soit une augmentation de 1,06 point.

Foncier non bâti: 34,72% soit une augmentation de 1,65 point.

Taxe professionnelle: 17,50% soit une augmentation de 0,83 point.

A titre d'exemple, pour une taxe d'habitation, la part communale sera augmentée de 7 € par tranche de 1 000 € de valeur locative (V.L.); la moyenne des V.L. de la commune étant d'environ 3000 €, pour ce qui concerne, uniquement la part communale, l'augmentation sera de 21 €/an.

# Nos 10 premières actions

1. Rencontre avec le personnel communal afin d'établir une relation de confiance et instaurer un dialogue constructif.
2. Mise en œuvre, avec le personnel du Centre Technique Municipal, d'une opération «Ville-propre».
3. Mise en service, prévue pour le début du mois de mai, d'un service «Allo Mairie» qui prendra en compte les demandes des Londaïsiens qui constatent des dégradations ou des dysfonctionnements sur l'espace public. Objectif: améliorer la qualité de vie et l'environnement de tous les Londaïsiens.
4. Lancement d'un audit sur les finances de la Commune.
5. Lancement d'un audit, en partenariat avec le SIVOM Bormes-La Londe-Le Lavandou, sur le fonctionnement du ramassage des ordures ménagères. Et études en vue du tri sélectif.
6. Rencontres avec le Conseil général du Var, le Conseil régional PACA et Monsieur le Préfet du Var afin d'établir des relations de partenariat privilégié.
7. Rapprochement avec les Maires de Bormes et du Lavandou afin d'étudier les possibilités de création d'une Communauté de Communes.
8. Rencontres avec l'ensemble des intervenants sur le dossier du Plan Local d'Urbanisme.
9. Création d'un poste de coordination des actions liées au Développement Durable en 2008.
10. Mise en place d'horaires plus étendus, pendant la saison estivale, pour les commerçants qui le souhaitent.

# Zoom sur ...



**La Maurin des Maures**  
Belle affluence pour cette 11<sup>ème</sup> édition de l'épreuve VTT organisée par l'Union Cycliste La Londe, au départ des Bormettes.



**Le Carnaval des Enfants**  
Les petits des crèches et des centres de loisirs, et comme les élèves des écoles maternelles, ont profité d'un beau spectacle musical à l'occasion du Carnaval, début avril.



**La 5<sup>ème</sup> Fête des Vins**  
L'opération « Paniers Gourmands » a réuni environ 500 convives sur la plage de l'Argentière. Les amateurs de vins ont été comblés par les dégustations organisées par l'association des vignerons La Londe.



**Char fleuri de l'ESCAL**  
Réalisé en fleurs coupées, le char de l'ESCAL, sur le thème d'Aladin, a fait forte impression. Il a été récompensé par une 3<sup>ème</sup> place lors du Corso Fleuri de Hyères, début avril.

# Tornade du 21 avril

La Ville soutiendra les agriculteurs sinistrés



C'est un événement météorologique rare, très violent et localisé sur l'entrée Ouest de La Londe qui s'est produit lundi 21 avril dernier. Une tornade imprévisible s'est en effet abattue sur le quartier du Palluel dévastant tout sur son passage et notamment les nombreuses serres des exploitations horticoles installées dans

le secteur. Cette tornade n'a duré que quelques minutes, entre 7h45 et 8h15 mais les dégâts sont impressionnants : serres éventrées, des poteaux électriques arrachés, des arbres déracinés... Le Maire, François de Canson, accompagné de Jean-Michel Rimbart, Directeur des Services Techniques municipaux, s'est aussitôt rendu

sur les lieux. Aux côtés d'Albert Vatinet et Marc Giraud, Conseillers généraux, il a pu constater les dégâts et apporter le soutien de la municipalité aux sinistrés. Très vite, la Ville a demandé la reconnaissance des calamités agricoles et va s'employer à aider les Londaïsiens victimes de cette tornade. Le Maire a ainsi demandé aux

services fiscaux de l'État, la possibilité d'un dégrèvement, à titre exceptionnel, de la part communale de la taxe foncière pour les sinistrés.

INFOS + : Si vous avez été touchés par cette tornade, vous pouvez vous faire connaître en Mairie, au secrétariat général ou au 04 94 01 55 13.

## Un événement météorologique imprévisible

« C'est bel et bien une tornade qui s'est abattue sur ce quartier de La Londe », explique Guy Montoya, prévisionniste à météo France à Toulon. « Les températures en haute altitude étaient ce jour là très froides (-25°) alors que, grâce au vent de sud, elles étaient relativement douces au sol (+12°). C'est de cette différence, exceptionnelle à cette époque de l'année, qu'est née cette tornade très localisée, accompagnée de précipitations de pluie et de grêle. » Selon les premiers relevés, 60 litres d'eau au mètre carré ont été comptabilisés le 21 avril et au moment le plus fort de la tornade, ce sont près de 11 litres/m<sup>2</sup> qui se sont déversés. Un événement climatique rare qui ne s'inscrit pas pour autant dans une logique de dérèglement climatique. « C'est un phénomène connu dans notre département. De telles tornades ont d'ailleurs déjà été recensées (au Beausset en 2000) et à La Londe, il y a une quinzaine d'années ».

Ainsi que le prévoit l'article 9 de la loi du 27 février 2002, codifiée L2121-27-1 dans le code général des collectivités territoriales, un espace est réservé, dans le journal municipal, à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les propos tenus dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs.

Une campagne électorale riche en promesses et ...les premières décisions municipales:

La place réservée à l'opposition est divisée par 2. Suppression des médiateurs, d'emplois saisonniers, d'attribution de logements sociaux.

Programme du candidat de Canson p7: «tous les projets seront discutés au sein des commissions municipales». 1er conseil municipal 28 mars, FdeCanson: «il n'y aura pas de commission municipale» Édito programme FdC: «sans augmentation d'impôts». 2ème conseil municipal 15 avril : augmentation des impôts de 5% ! Les promesses électorales n'engagent que ceux qui les croient. Les élus d'Ensemble Pour La Londe: B.Calizzano, A.Castel, P.Abram, B.Rossi, M.Arnaud, P.L.Giordano, J.M.Rivaud.

# Des élus à votre écoute

contact (standard) : 04 94 01 55 00



**François DE CANSON**



**Nicole SCHATZKINE**  
(Première adjointe) affaires scolaires/enfance, petite enfance/personnel territorial



**Gérard AUBERT**  
Urbanisme/travaux/vie des quartiers



**Laurence MORGUE**  
Tourisme/vie associative/jeunesse



**Jean Jacques DEPIROU**  
Port/économie/emploi/commerce



**Cécile AUGÉ**  
Littoral/environnement/cadre de vie



**Bernard MARTINEZ**  
Finances/marchés publics



**Serge PORTAL**  
Agriculture/forêt/prévention des risques naturels



**Catherine BASCHIERI**  
Action sociale/3ème age/handicap



**Marie Pierre SPARACCA**  
Culture/événementiel



**Prix PIERRAT**  
Sport/sécurité/associations patriotiques



**Sylvie BRUNO**



**Cataldo LASORSA**



**Josette PERELLI**



**Patrick THERET**



**Sandrine MARTINAT**



**Salah BRAHIM-BOUNAB**



**Joan BOUWYN**



**Claude DURAND**



**Suzanne BONNET**



**Noël BOURNIER**



**Eliane QUERO**

## Agenda mai

- **Jeudi 1<sup>er</sup> mai** : Distribution de muguet offert par le CCAS aux plus de 70 ans, à 11h, à la Salle des Fêtes Yann-Piat

- **Jeudi 1<sup>er</sup> mai** : Vide Grenier de l'AEP, toute la journée à la Salle de la Comtesse.

- **Jeudi 1<sup>er</sup> mai** : 2<sup>ème</sup> ascension des vieux poids-lourds du Var, par l'association pour la sauvegarde du patrimoine technique automobile (ASPTA) et le Camion Club. De 12h à 14h30, exposition des véhicules sur les avenues Roux et Clemenceau suivi à 14h30 du départ des camions vers Fréjus.

- **Samedi 3 mai** : Printemps musical de l'EML, à la Salle des Fêtes Yann-Piat, à 20h30 (entrée libre).

- **Samedi 3 mai** : Soirée dansante

du CMJ, à partir de 20h, au Théâtre des Bormettes (ouvert aux Londais scolarisés du CM1 à la 5<sup>ème</sup>, 2€, en vente dans les établissements, au CMJ et sur place).

- **Mardi 6 mai** : « *Le procès du loup* », spectacle théâtral et musical co-écrit et joué par deux classes du Collège F. de Leusse et leurs professeurs, à 20h30, à la Salle des Fêtes Yann-Piat (3€ adultes / 1€ pour les moins de 16 ans).

- **Mardi 6 mai** : « *Ça va chauffer ?* », conférence-débat, par le service culturel avec l'Observatoire du Pic des Fées, animée par Jean-Michel Resch (enseignant, conférencier à l'Observatoire, diplômé en astronomie générale et astrophysique), à 20h 30, à l'Espace Romboni (entrée libre).

- **Mercredi 7 mai** : Collecte de sang, par l'association des donateurs de sang bénévoles Londais, de 8h à 12h, à la Salle des Fêtes Yann-Piat.

- **Jeudi 8 mai** : Cérémonie du 8 mai 1945, à 11h30 au Monument aux Morts.

- **Du jeudi 8 mai au lundi 12 mai** : Fête des Bormettes de l'ESCAL (fête foraine et animations), aux Bormettes.

- **Samedi 10 mai** : randonnée cyclotouriste des Crêtes Varoises, par l'UCLL. Départs et arrivées à la Salle des Fêtes Yann-Piat (4 circuits de 53 à 155km), à partir de 7h.

- **Du mardi 13 au jeudi 15 mai** : exposition des œuvres de Peinture sur Soie, Voir et Faire Voir, Terre et feu et du Club Féminin d'Économie Familiale, de 14h à 17h,

à la Maison des Associations.

- **Samedi 17 et dimanche 18 mai** : Bourse aux vêtements d'été, articles de sport et aux jouets de la FCPE, toute la journée, à la Salle des Fêtes Yann-Piat (vêtements le samedi de 9h30 à 17h30 et jouets le dimanche de 10h30 à 16h30).

- **Samedi 17 et dimanche 18 mai** : Fête du Nautisme et Festisport, sur le port et la plage de Miramar, de 14h à 18h le samedi, de 10h à 18h le dimanche.

- **Vendredi 23 mai** : « *Le sommeil un ami qui vous veut du bien* », conférence de La Clé de Soi, animée par Gérard Bayle (psychothérapeute formateur en communication stress et santé), à 20h30 à la Salle Cassin (entrée libre).

- **Dimanche 25 mai** : Soirée dan-

sante et repas de l'ADL, à 19h15, à la Salle des Fêtes Yann-Piat (22€ adhérents / 26€ non adhérents).

- **Vendredi 30 mai** : Gala de danse des Poms Poms, à 20h30, à la Salle des Fêtes Yann-Piat (entrée libre). Concert de «Gaité de chœurs» à 20h30 - église de la nativité.

- **Samedi 31 mai** : Assemblée générale de l'association SOS Animaux, à 15h, à l'Espace Romboni.

- **Samedi 31 mai** : Gala de fin d'année de l'association Danse Passion Londaise, à 18h, au Théâtre des Bormettes.

- **Samedi 31 mai et dimanche 1<sup>er</sup> juin** : Fête du jeu, par la Maison des Jeunes Londais, à partir de 10h, à la Salle des Fêtes Yann-Piat (entrée libre).